

*Active en Suisse romande depuis 2017, QualiVentil est l'association romande pour une ventilation de qualité. L'association QualiVentil réunit les professionnels romands actifs dans le secteur de la ventilation, de la fabrication à la pose, autour d'un même objectif : Défendre et développer la qualité des installations en termes de conception, de planification, de réalisation et de paramétrage. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre de QualiVentil.*

#### MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription aux cours QualiVentil s'effectue via le site internet de l'association. Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée, sous réserve des places disponibles. Chaque inscription est ferme et définitive et implique une obligation de payer les frais.

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Afin d'assurer le bon déroulement de nos cours, un nombre minimal et maximal de participants est fixé pour chacun d'eux. Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Si le nombre de participants est insuffisant, le cours n'a pas lieu. En cas d'annulation, les participants de plusieurs sessions d'un cours seront regroupés. Sans préavis de notre part, les cours ont lieu comme prévu.

#### ORGANISATION DES COURS

Pour des raisons d'organisation, QualiVentil se réserve le droit d'ajourner des cours, de regrouper des classes ou de déplacer le lieu du cours. En cas d'absence de l'intervenant attitré, QualiVentil ajournera le cours concerné.

#### PAIEMENT DE LA TAXE DE COURS

Toutes les inscriptions sont fermes et définitives, hors présentation d'un certificat médical. Le paiement s'effectue au moyen d'une facture, payable de suite, envoyée par email au format PDF au participant inscrit ou à l'adresse de facturation indiquée lors de l'inscription.

Les participants sont responsables d'indiquer clairement toute information nécessaire à la facturation (numéro de commande, référence interne, etc.). La réédition d'une facture pour ajouter ces informations entraîne des frais administratifs de CHF 10.-.

Les personnes résidant hors de Suisse doivent obligatoirement payer la taxe de cours au moment de l'inscription par virement bancaire au moyen de la facture envoyée.

#### EXCLUSION D'UN COURS

QualiVentil se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants en précisant les motifs. La totalité de la taxe de cours reste due dans les cas suivants : exclusion due au non-paiement ou comportement jugé inacceptable à l'encontre de l'intervenant, des participants ou du matériel. Aucun remboursement des heures non suivies ne sera accordé.

## ANNULATION D'INSCRIPTION ET ABSENCE

Toute annulation d'inscription entraîne des formalités administratives. Le participant doit en informer QualiVentil le plus rapidement possible et par écrit à [info@qualiventil.ch](mailto:info@qualiventil.ch). En cas d'annulation plus de 10 jours ouvrables avant le cours, un montant de CHF 50.- pour frais de gestion sera perçu. Ces frais peuvent être évités par un report de l'inscription sur une date ultérieure du cours concerné ou d'un autre cours QualiVentil (sous réserve de conditions).

En cas d'annulation dans les 10 jours ouvrables avant le cours, la totalité de la taxe de cours est due. En cas de non-participation, la totalité de la taxe de cours est due.

## ATTESTATION DE COURS

Une attestation est envoyée directement au participant par email au format PDF après le cours.

## ENREGISTREMENTS PHOTO, VIDEO ET AUDIO

Il est interdit d'effectuer des enregistrements photo, vidéo ou audio lors de nos cours et dans les locaux des cours sans le consentement explicite de QualiVentil.

## PROTECTION DES DONNEES

Par le biais de leur inscription, les participants acceptent l'utilisation de leurs données personnelles par QualiVentil pour la gestion des inscriptions et de la comptabilité. Ces données sont également transmises aux services de l'énergie des Cantons romands qui offrent des subventions à leurs résidents.

## RESPONSABILITE

L'association QualiVentil décline toute responsabilité pour les éventuels dommages subis dans le cadre d'un cours ou d'un évènement organisé par QualiVentil. Chaque participant doit dès lors souscrire lui-même une assurance responsabilité civile suffisante. L'utilisation des installations mises à disposition par QualiVentil s'effectue aux risques et périls des participants. L'association ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes.

## MODIFICATIONS DES PROGRAMMES ET DES PRIX

QualiVentil se réserve en tout temps le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

## FOR JURIDIQUE

Toutes les relations juridiques avec QualiVentil sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le siège de l'association.